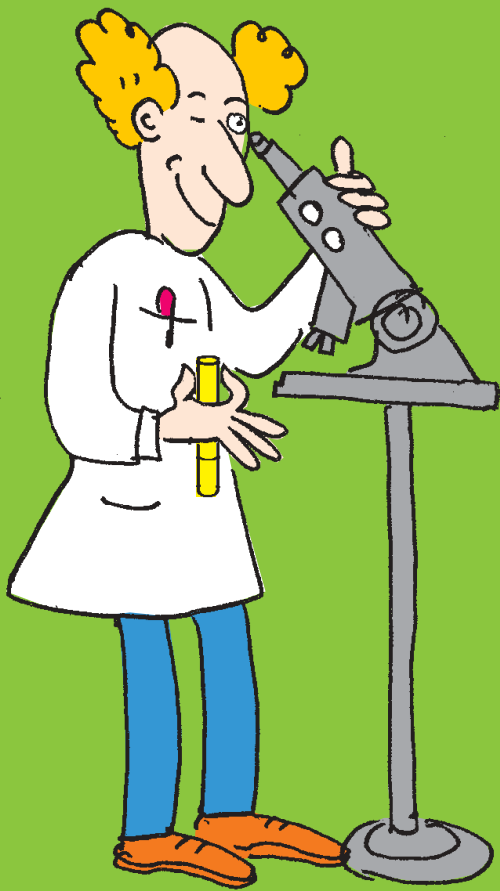




FRANÇAIS

מדענים וחוקרים



Scientifiques

עיצוב: סטודיו הראל

צרפתית

מדענים וחוקרים



הופק על ידי
גף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
רח' הלל 15, ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
Section française
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tous Droits Réservés ©

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il

Scientifiques et Chercheurs

Ministère de l'Intégration
Département des publications
Directrice: **Ida Benchérit**
Responsable de la section française: **Carole Dana Picard**
Traduction de l'hébreu: **Elishéva Assouline**

Numéro de catalogue: 09 01704010
Jérusalem © 2004

La recherche scientifique en Israël	4	המחקר המדעי בישראל
Oulpan d'hébreu	8	אולפן ללימודי עברית
Le centre d'intégration des chercheurs	8	המרכז לקליטה במדע
Reconnaissance des diplômés universitaires étrangers	18	הערכת תארים אקדמיים
Recherche d'un emploi	22	חיפוש עבודה
Stages de formation et de reconversion	27	קורסי הסבה או הכשרה מקצועית
Services de l'emploi-prise en charge des universitaires	29	לשכת תעסוקה לאקדמיים
Comment décider quel emploi choisir?	30	בחירת מקום עבודה
Conditions d'emploi	36	תנאי העסקה
Organismes publics pour le développement des projets (Matimop, Bachane, Tenoufa)	41	גופים ציבוריים לקידום פרוייקטים
Les serres technologiques	43	חממות טכנולוגיות
Adresses utiles et téléphones	45	כתובות וטלפונים



SCIENTIFIQUES ET CHERCHEURS

La recherche scientifique en Israël

Les pays industrialisés accordent une importance capitale aux activités de recherche et de développement car elles contribuent grandement au développement économique, industriel et commercial du pays, tant sur le plan local qu'international. La part du budget national attribuée à la R&D en Israël est d'environ 2,3% du produit national brut (PNB), elle est donc relativement supérieure à celle des autres pays développés (1% du PNB).

En Israël, comme dans de nombreux pays, la recherche se subdivise ainsi:

- la recherche théorique
- la recherche infrastructurelle
- la recherche appliquée (recherche et développement (R&D)).

La recherche théorique

La recherche théorique a pour objectif d'élargir les connaissances existantes sur toutes sortes de phénomènes et de processus. La plupart des activités de recherche théorique sont effectuées dans les sept universités d'Israël qui servent, en fait, de centres de recherche nationaux.

Les universités jouissent d'une grande liberté d'action, c'est pourquoi le développement de la recherche théorique qui s'y effectue est le fruit des travaux et résultats de chercheurs bénéficiant de bourses octroyées par l'université.

37,5% de l'investissement du gouvernement pour la R&D est dirigé vers les universités par la Commission pour la planification et le budget de recherche (*Ha-Vaada lé-Tih'noune vé-Tiktsouv*).



Le Fonds national pour les Sciences (créé par l'Académie nationale israélienne pour les Scientifiques) est l'organisme principal qui finance en Israël la recherche théorique, selon des critères compétitifs précis.

En 2002, le budget de ce Fonds s'élevait à 53,35 millions de dollars, somme dont les 97% avaient été versés par la Commission pour la planification et le budget de recherche.

Les chances pour un scientifique d'obtenir une bourse de ce Fonds sont d'environ 37%.

La recherche infrastructurelle (ou stratégique)

La recherche infrastructurelle a pour but de faire germer de nouvelles idées scientifiques suscitant un progrès technologique susceptibles d'avoir des implications économiques importantes.

Ce stade de recherche est le stade intermédiaire entre la recherche théorique et la recherche appliquée. Près de 8% de l'investissement du gouvernement dans la R&D est dirigé vers la recherche infrastructurelle par le ministère des Sciences. C'est à ce ministère qu'incombe en Israël le rôle de développement et d'orientation de la recherche infrastructurelle.

Afin d'exploiter de façon optimale le potentiel économique que représente la recherche scientifique et d'accélérer le processus de passage des connaissances théoriques de la recherche universitaire à la R&D appliquée, le ministère des Sciences a mis en place des commissions nationales pour le développement des infrastructures scientifiques dans des domaines technologiques où Israël se distingue. Ces commissions ont permis au ministère de cerner et de définir les nouvelles technologies à développer pour adapter au mieux la recherche appliquée à l'industrie actuelle.



Selon les recommandations des commissions nationales, certains domaines de recherche ont été sélectionnés dans une optique pluridisciplinaire:

- les infrastructures de R&D pour la high-tech (électronique, micro-électronique, communication, matériaux de pointe)
- la recherche appliquée au service du public (écologie et le recyclage de l'eau, les sciences sociales etc...)
- la recherche appliquée aux sciences de la Vie (biotechnologie appliquée au diagnostic, biopharmacologie, agro-alimentaire).

La recherche infrastructurelle (comme la recherche théorique) est financée par le biais des bourses de recherche allouées selon des critères sélectifs, exigeant la coopération de chercheurs provenant de différentes institutions (universités, centres de recherche et branches industrielles diverses). Cette coopération permet de gérer une très grande quantité de connaissances et de ressources nécessaires au développement de toute technologie nouvelle.

La recherche appliquée (développement)

Les connaissances scientifiques théoriques sont mises en pratique par la recherche appliquée. Cette forme de recherche est effectuée dans des centres de recherche appliquée (nationaux, régionaux et organismes à but non lucratif ainsi que dans des centres universitaires), dans les hôpitaux également mais surtout dans toutes les branches industrielles concernées par le développement (contrairement à l'ingénierie standard, le développement se caractérise par son esprit d'originalité et d'innovation).



54,5 % des investissements gouvernementaux dans la R&D sont dirigés vers les secteurs de la recherche appliquée des différents ministères (de l'Industrie et du commerce, de l'Agriculture, de la Santé, de l'Environnement, de l'Infrastructure et autres). Jusqu'à ce jour, tous les gouvernements israéliens ont toujours cru que la croissance économique devait passer par un développement du secteur industriel; c'est la raison pour laquelle une grande partie du budget national est consacrée au développement industriel par le bureau central des scientifiques du ministère de l'Industrie et du Commerce (environ 43% des investissements gouvernementaux dans la R&D). Le bureau central des scientifiques favorise la R&D industrielle en proposant différentes formules de prêts, accompagnés d'investissements privés.

L'une de ces formules est le projet des serres, *hammamot*, visant à exploiter les initiatives technologiques. Il est destiné à permettre à des entrepreneurs débutants, dotés d'idées novatrices, de concrétiser leurs idées en un produit commercial et de monter une nouvelle entreprise pour commercialiser ce produit.

Les principaux objectifs du Bureau Central des scientifiques du ministère de l'Industrie et du Commerce sont énoncés dans la législation sur les investissements en R&D industrielle.

La branche industrielle qui bénéficie des investissements les plus importants est l'électronique. Ces investissements sont même supérieurs à ceux d'autres pays développés pour le même secteur.



ETUDE DE L'HÉBREU



Inscription à l'oulpan

Il est important de s'inscrire à l'oulpan le plus tôt possible après avoir reçu la carte d'immigrant, *téoudat olé*.

Pour mieux connaître les solutions qui s'offrent à vous en matière d'oulpan, mettez-vous en contact avec la coordinatrice, *rakezet* responsable des oulpanim au ministère de l'Intégration. Elle cherchera avec vous l'oulpan le plus proche de votre domicile et convenant à votre attente. Notez que la plupart des oulpanim fonctionnent le matin, 5 jours par semaine. La durée de l'oulpan est de 5 mois.

Veillez bien à le commencer au plus tôt car la durée d'éligibilité pour l'oulpan est en général de 12 mois à dater de la prise du statut de nouvel immigrant.

Il est indéniable qu'une bonne intégration s'accompagne d'une maîtrise de l'hébreu car c'est dans cette langue que sont données les conférences, les réunions de travail, les séminaires et les rapports scientifiques sont à rédiger en hébreu surtout, en anglais quelquefois.

Le Centre d'intégration des scientifiques (le CIS)

Ayant conscience de l'importance du potentiel humain que représentent les chercheurs immigrants pour la société et l'économie israéliennes, et en particulier pour le développement des sciences et de la technologie, le gouvernement israélien a mis en place, dès 1973, un Centre d'intégration des scientifiques (le CIS).

Ce centre a pour but d'aider à l'orientation et l'emploi de chercheurs immigrants/citoyens de retour. Ceux-



ci contribueront au florissement économique et au développement social du pays et leur réussite encouragera l'alya en Israël.

Le centre cherche à faciliter l'intégration de ces chercheurs de deux façons: en intégrant des chercheurs dans le système de R&D en place et en encourageant de nouveaux projets en R&D.

L'aide est attribuée par le Centre d'intégration des scientifiques durant 2 ans, en fonction des droits de l'immigrant et selon le programme d'intégration fixé par le Centre. D'autre part, l'employeur s'engage à verser un complément de salaire au scientifique et cela afin de faciliter et de promouvoir son intégration professionnelle dans l'institut de recherche. De cette façon, au terme de cette période d'assistantat, le chercheur est en mesure de s'intégrer seul (sans avoir besoin d'une aide gouvernementale supplémentaire) dans un emploi.

Le Centre d'intégration des scientifiques prend en charge les chercheurs ayant le statut de «nouveaux immigrants» ou «citoyens de retour», titulaires d'un diplôme de second ou troisième cycle et forts d'une expérience reconnue en R&D avant leur alya ou retour en Israël. Il les aide à trouver un emploi dans leur branche en fonction de leur savoir et de leur expérience.

Grâce à cette aide, de nouveaux projets ont vu le jour dans de nombreuses entreprises et d'autres projets déjà en cours ont pu être menés à bien.

Durant la dernière décennie, plus de 14 000 chercheurs immigrants et citoyens de retour ont été intégrés par le Centre d'intégration des scientifiques. 75% d'entre eux ont trouvé un emploi en R&D (pour la plupart, grâce au Centre; d'autres, par le biais



de projets financés par les responsables scientifiques des différents ministères, comme le projet des «serres technologiques» lancé par le responsable scientifique du ministère de l'Industrie et du Commerce).

Actuellement, le Centre d'intégration des scientifiques possède un système informatisé très performant, faisant état des aptitudes professionnelles des chercheurs nouveaux immigrants ou citoyens de retour dans tous les domaines scientifiques de la R&D.

Conditions d'acceptation pour la prise en charge par le Centre d'intégration des scientifiques (CIS ou Makab)

Le Centre d'intégration des scientifiques aide, comme dit précédemment, les scientifiques immigrants à s'intégrer en Israël sur le plan professionnel. La prise en charge par le centre dépend de certains critères bien définis par le ministère:

Définitions des différents types de scientifiques ou d'artistes:

- «scientifique» | Un nouvel immigrant ou un citoyen en de retour, répondant à l'un des critères suivants:
1.
 - être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle (Ph.D ou autre) et
 - avoir exercé un emploi en R&D durant au moins 3 des 5 années précédant son alya et
 - avoir fait paraître au moins 3 publications scientifiques ou avoir 3 brevets d'invention inscrits à son nom et
 - être âgé de moins de 60 ans



2. Etre titulaire d'un diplôme M.Sc (maîtrise en sciences ou équivalent) et
 - avoir travaillé après l'obtention de ce diplôme durant au moins 4 des 6 années précédant son alya et
 - avoir fait paraître au moins 3 publications scientifiques ou bien avoir 3 brevets d'invention inscrits à son nom et être âgé de 35 à 60 ans

3. Etre titulaire d'un M.Sc (ou équivalent) et
 - avoir travaillé en R&D, après l'obtention de son diplôme, durant au moins 4 des 6 années précédant son alya même s'il n'a à son actif aucune publication scientifique, ni aucun brevet d'invention inscrit à son nom et
 - être âgé de 35 à 60 ans

Remarques:

- Un diplôme de second cycle en sciences humaines ou sociales ne donne pas automatiquement droit au titre de «scientifique»
- Dans le cas d'un diplôme équivalent douteux, le centre se tournera vers le Département de la reconnaissance des diplômes universitaires étrangers du ministère de l'Education qui statuera sur la validité du diplôme étranger.



«artiste- conférencier»	Un immigrant/citoyen de retour ayant été reconnu par l'une des commissions professionnelles pour la reconnaissance des artistes ou bien ayant été accepté dans l'un des plus grands instituts culturels du pays (conformément à la procédure de prise en charge d'un artiste immigrant) et possédant un diplôme de second cycle ou plus et ayant enseigné dans un établissement d'enseignement supérieur durant au moins 3 des 5 années précédant son alya.
«artiste créateur»	Un immigrant/citoyen de retour ayant été déclaré «meilleur artiste» par une commission professionnelle nationale dans son domaine de spécialisation et ayant occupé un poste-clé dans son domaine (par exemple, le compositeur le plus virtuose d'un conservatoire reconnu par le ministère de l'Education ou bien le conservateur de l'un des musées reconnus par le département de la culture, <i>le Min'al Atarbout</i>) ou par la Commission des Musées du ministère de l'Education.
Entraîneur qualifié	Un immigrant/citoyen de retour spécialiste de l'entraînement sportif dans l'un des sports de compétition, ayant été entraîneur d'une équipe nationale ou olympique avant son alya et ayant été reconnu par le Département des Sports, <i>Rachout lé-sport</i> comme entraîneur en sport



collectif dans une équipe nationale ou par le Comité Olympique comme entraîneur olympique en sport individuel.

Note:

Dans le secteur industriel, le terme d' «ingénieur en R&D» est plus usité que celui de «scientifique».

Droit d'obtention de prise en charge

Pourra être pris en charge par le Centre d'intégration des scientifiques tout nouvel immigrant, ayant obtenu du directeur de son domaine de spécialisation, un accord certifiant qu'il répond aux critères de définition du «scientifique» ci-dessus mentionnés, sous certaines conditions:

- Ne seront acceptés dans une université (sauf le Technion et les centres de recherche appliquée de l'université Ben Gourion dans le Néguev) que les scientifiques titulaires d'un diplôme reconnu équivalent à un Ph.D.
- Un scientifique titulaire d'un diplôme de M.Sc mais n'ayant jamais fait paraître de publications (voir le 3è paragraphe de la définition «Scientifique» dans le tableau ci-dessus) ne pourra être porté candidat que pour un emploi en R&D industrielle.
- Un artiste-conférencier ne pourra être porté candidat que pour un poste d'enseignant dans l'un des établissements d'enseignement supérieur reconnus en Israël.
- Un artiste créateur ne pourra être porté candidat que pour un emploi-clé dans son domaine de spécialisation (par exemple, le compositeur le plus virtuose d'un conservatoire reconnu par le ministère de l'Education ou bien le conservateur de l'un des musées reconnus par le département de la culture, le *Min'al Atarbout*) ou par la Commission des Musées du ministère de l'Education).



Pour pouvoir être pris en charge par le Centre d'intégration des scientifiques, un citoyen de retour ayant obtenu l'accord de son directeur de domaine de spécialisation certifiant qu'il répond aux critères de définition du «scientifique» devra obtenir un accord supplémentaire: celui de la commission nationale des citoyens de retour du ministère de l'Intégration.

Durée des droits de prise en charge par le ministère de l'Intégration

Un scientifique immigrant aura droit à la prise en charge sur 2 ans par le Centre d'intégration des scientifiques durant les 6 premières années suivant son alya, à condition qu'il ait été rémunéré par le centre durant les 3 premières années suivant son alya.

Un scientifique citoyen de retour aura droit à la prise en charge d'un an par le Centre d'intégration des scientifiques durant les 3 premières années suivant son retour en Israël, à condition qu'il ait été rémunéré par le centre, au cours de la première année suivant son retour en Israël.

Prolongation de la durée de droit

Seule la direction du Centre d'intégration des scientifiques est habilitée à accorder à un scientifique une prolongation exceptionnelle de 6 mois (soit en début soit en fin de période de droit). La direction accordera cette prolongation seulement après s'être assurée que l'employeur du scientifique s'engage à l'embaucher au terme de la période financée par le centre.



Il existe une possibilité de faire appel à la décision du directeur du centre ou d'adresser à la Commission d'appel du ministère de l'Intégration une demande de prolongation exceptionnelle de plus de 6 mois.

Emploi scientifique

L'aide financière proposée par le Centre d'intégration des scientifiques ne sera accordée que pour un emploi dit «scientifique», ce qui signifie emploi dans la recherche (de base, infrastructurelle ou appliquée) et/ou dans le développement. Cela pourra être aussi un travail de programmation novateur ou un poste d'enseignant dans un établissement d'enseignement supérieur (ou bien secondaire si c'est dans le cadre d'un programme universitaire reconnu par la Commission de l'Enseignement supérieur comme un institut technologique, *mikhlala*, qui décerne un diplôme de technicien supérieur reconnu par le ministère du Travail.

Inscription des scientifiques pour une demande de prise en charge par le Centre d'intégration des scientifiques

Pourront se porter candidats à une demande de prise en charge par le Centre d'intégration des scientifiques, les scientifiques déjà immigrants ou citoyens de retour ainsi que les scientifiques avant même leur alya ou retour en Israël (pour ces derniers, la demande s'effectuera à partir de l'étranger).

Les documents requis pour une demande de prise en charge par le Centre d'intégration des scientifiques sont:

- un CV du scientifique - en hébreu ou en anglais - qui pourra être diffusé parmi les employeurs potentiels israéliens.



- la liste des publications scientifiques et des brevets d'invention inscrits au nom du scientifique
- la photocopie du diplôme original de second et/ou troisième cycle
- la photocopie des pages 1, 2 de la carte de nouvel immigrant (pour les scientifiques immigrants)
- pour les citoyens de retour: depuis l'étranger, ils devront envoyer le formulaire de citoyen de retour par l'ambassade/le consulat de l'Etat d'Israël à l'étranger. Une fois en Israël, ils s'adresseront au bureau régional du ministère de l'Intégration le plus proche de leur domicile.

Curriculum vitae

Comme pour toute demande d'emploi, il vous faudra rédiger un CV, document qui fera état de votre niveau d'instruction et de votre expérience professionnelle. Vous devrez le présenter à chaque entretien professionnel.

Dans votre CV, devront apparaître les rubriques suivantes:

1. nom, prénom, situation de famille, date de naissance, date d'alya, adresse, numéro de téléphone
2. Profession: il est possible de mentionner plus d'un domaine de spécialisation
3. Niveau d'instruction: intitulé exact du diplôme, année d'obtention, nom et lieu (ville/pays) de l'établissement ayant délivré le diplôme
4. Stages et cours: ne seront mentionnés que les stages et cours en rapport avec la profession du scientifique à savoir ceux qui seront susceptibles d'intéresser le futur employeur, cours de formation/reconversion professionnelle en Israël.
5. Expérience professionnelle: il faudra détailler votre parcours professionnel en mettant l'accent



sur vos aptitudes professionnelles et sur les sujets de recherche et développement que vous maîtrisez (la liste devra apparaître dans l'ordre chronologique décroissant).

6. Langues: niveau: écrit et oral.

7. Publications et brevets: au CV joindre séparément la liste des publications et des brevets d'invention.

Soignez la présentation de votre CV: propreté et clarté sont de rigueur.

Evitez les fautes d'orthographe (faites-vous aider par un proche, si vous avez des difficultés à rédiger vous-même un CV en hébreu ou en anglais).



RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES ÉTRANGERS



La reconnaissance des diplômes universitaires étrangers est un processus qui prend du temps. C'est pourquoi il est conseillé de vous occuper de la traduction des diplômes dès les premiers jours qui suivent votre alya, de façon à ce qu'au moment de la recherche d'un emploi, vous ayez déjà en main tous vos diplômes traduits et reconnus par le Département de la reconnaissance des diplômes universitaires étrangers du ministère de l'Éducation.

Se munir des documents suivant pour toute demande de reconnaissance de diplômes auprès du ministère de l'Éducation:

1. Le formulaire de demande de reconnaissance de diplôme (remplir la première partie uniquement)
2. Le diplôme étranger original
3. Le détail des notes obtenues (attesté par l'établissement délivrant le diplôme) comportant:
 - date d'inscription, date du début et fin des études
 - liste de l'intitulé des UV
 - note obtenue dans chaque UV
 - détail des UV supplémentaires (dont les points ont été comptabilisés pour ce diplôme)
4. Le diplôme ayant été obtenu avant le diplôme en question (lui aussi nécessite un certificat d'homologation)
5. La traduction notariée en hébreu de tous les documents précités (sauf les documents en anglais)
6. Pour les ingénieurs, une photocopie certifiée conforme de leur certificat d'inscription à



- «l'Association des ingénieurs et des architectes»
7. En cas de changement de nom, une photocopie du certificat de mariage ou une déclaration notariée.

Remarques:

- a. Pour cette demande, on exige d'apporter tous les documents originaux ainsi qu'une photocopie. Tout document original sera rendu à son propriétaire une fois certifié conforme.
 - b. Il est inutile de s'adresser personnellement au ministère de l'Education et de la Culture. Le certificat de l'homologation des diplômes vous parviendra par courrier. (Pour tout renseignement, il est possible de composer le no du standard à Jérusalem: 02-5602853.
 - c. Le ministère de l'Education et de la Culture ne traite point les demandes d'homologation de diplômes non achevés!
 - d. Le certificat d'homologation servira également à fixer le salaire du titulaire du diplôme.
1. Le formulaire pourra être obtenu au département de reconnaissance des diplômes universitaires étrangers (*Ma'hlaka lé-aara'hate téarim akadémaïm vé-diplomot mé-'hou*) du ministère de l'Education et de la Culture, situé au Binyane Lev Ram, 2 rue Dvora Anévia à Jérusalem, ou dans les bureaux régionaux du ministère.
 2. Pour faire certifier conformes ses diplômes et autres documents, il faudra présenter l'original à l'employé de l'un des bureaux régionaux du ministère de l'Education ou bien au responsable du bureau de placement pour l'emploi des universitaires.
 3. Pour se faire inscrire à «l'Association des ingénieurs et architectes», il faut s'adresser au ministère du Travail et des Affaires Sociales,



Déré'h Péta'h Tikva 86, Tel Aviv 67138, tel: 03-5634111.

Pour toute requête, on vous demandera votre numéro d'identité vous sera demandé.

4. Ci-dessous la liste des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation et de la Culture:

Ville	Adresse	No de téléphone	Heures de réception
Nazareth Illit	Binyane Kiriat Amemchala	06-6500179	Dimanche et mardi: de 8h à 11h30 lundi et mercredi: de 12h à 15h
Haifa	Migdal Anéviim 2 rue Hori	04-8353811	Dimanche, mardi et mercredi: de 8h 30 à 11h
Tel Aviv	2 rue Achlocha Yad Eliahou	03-6896126 03-6896756	Dimanche et mercredi: de 8h30 à 14h30
Beer Shéva	19 sderot Its'hak Reger	08-6268888	Dimanche et mercredi: de 8h30 à 11h
Jérusalem	22 rue Kanfé Nécharim	02-5601639	Lundi et mercredi: de 10h à 13h30

Accord de prise en charge par le centre

Le Centre d'intégration des scientifiques vérifiera si l'intéressé correspond à la définition de «scientifique» puis l'informera de l'acceptation ou du rejet de sa demande de prise en charge.

Conformément à cette décision, le scientifique sera intégré dans la banque de données informatisée du Centre.

Le CV d'un scientifique dont la demande aura été acceptée par le Centre sera transmis par le Centre auprès des employeurs potentiels.

Le scientifique pourra, au cours de sa recherche d'emploi personnelle, présenter aux employeurs cet accord de prise en charge du Centre.



Les demandes de prise en charge des scientifiques par le Centre sont triées en fonction du domaine de spécialisation du scientifique:

- **Technologie et sciences exactes:**
Tel: 972-2-6752603/5/6
e-mail: nunub@moia.gov.il
- **Sciences sociales et sciences humaines**
Tel: 972-2-6752607/9
e-mail: georgebs@moia.gov.il
- **Biologie et médecine**
Tel: 972-2-6752767/8
e-mail: yoelb@moia.gov.il

Remarque:

Les scientifiques désireux de vérifier les possibilités éventuelles de travail, dans le but de l'alya pourront faire parvenir leur CV ainsi que la liste de leurs publications par e-mail ou par courrier.

Par contre, l'aide financière ne pourra être accordée à un scientifique qu'après remise de la carte d'immigrant, *téoudat olé*, ou carte de citoyen de retour par un responsable du ministère de l'Intégration, après apposition de la signature de son employeur sur le contrat conclu entre le ministère/employeur.

Toutes les demandes seront écrites à l'adresse suivante:

Département du domaine de recherche

Centre d'intégration des scientifiques

ministère de l'Intégration

2 rehov Kaplan

B.P 13061

91130 Jérusalem

adresse en hébreu:

המשרד לקליטת העלייה

מרכז לקליטה במדע

רח' קפלן 2, ת"ד 13061

ירושלים 91130



RECHERCHE D'UN EMPLOI



Le processus de prise en charge par le CIS comprend un entretien mené en collaboration par les responsables du CIS et par l'un des conseillers du centre, spécialistes du complexe de la R&D en Israël.

Au cours de cet entretien, le conseiller tentera de définir le domaine de spécialisation du scientifique, afin de le confronter à la demande en R&D dans ce domaine en Israël.

Lors de cet entretien, le scientifique devra présenter le CV qu'il aura rédigé et il se verra conseiller sur les points à souligner. Il est recommandé au scientifique d'envoyer un CV mis à jour après l'entretien.

Le conseiller informera le scientifique des organismes existant en Israël dans le domaine de R&D le plus proche de son domaine de spécialisation du scientifique.

Au terme de l'entretien, le conseiller fera parvenir un rapport au CIS faisant état des aptitudes professionnelles exactes du scientifique. Ce rapport sera intégré au système informatique du Centre et pourra être fourni par le CIS à chaque fois qu'un employeur potentiel l'exigera.

Outre les conseillers, le CIS en est contact permanent également avec l'Association des Industriels d'Israël (*Hita'hdout Ataassianim bé-Israël*) dans le cadre d'un projet commun: l'Association se met en quête de localiser dans les usines et entreprises les employeurs à la recherche d'ingénieurs R&D puis, après une première sélection, dirige les scientifiques immigrants vers ces employeurs.



Un projet semblable est réalisé avec l'Association des industries des kibboutzim (*Igoud Ataassia Akiboutsit*).

Il est possible de s'adresser directement aux responsables de ces projets dans les deux associations citées.

Le CIS certes diffusera le CV du scientifique pris en charge par le Centre (à moins que le scientifique l'ait spécifié autrement) mais, en Israël, la responsabilité de trouver un emploi revient en tout premier lieu au demandeur d'emploi lui-même.

De quelle façon procédera-t-il? Il cherchera des employeurs potentiels (par les petites annonces dans le journal, les guides des employeurs, par des connaissances travaillant déjà dans l'entreprise qu'ils visent; il faut, en effet, savoir qu'en Israël, il est courant de se faire engager par le biais d'un ami) puis il prendra contact avec eux.

La plupart des entreprises ont un système très au point de recherche et de sélection des candidats. Les entreprises recherchent des scientifiques en fonction des besoins réels. Elles publient des petites annonces dans le journal ou bien font appel aux services des sociétés de sélection et de placement du personnel. Dans le monde universitaire, le monde de la recherche et les serres technologiques, c'est le scientifique immigrant qui prend l'initiative de recherche d'un emploi.

L'expérience montre que les aptitudes décrites dans le CV, les diplômes et autres documents officiels du scientifique ne correspondent souvent guère à ses véritables aptitudes sur le terrain. Aussi, les entreprises ont-elles mis en place un processus de sélection comprenant des entretiens personnels, des examens psychométriques etc... Certaines d'entre elles ont fixé des exigences supplémentaires:



bonne maîtrise de la langue (souvent l'anglais), parfois une certaine limite d'âge.

Dès les premiers contacts avec l'employeur, il est recommandé d'envoyer son CV.

Si vous avez su intéresser l'employeur par le contenu de votre CV, vous augmentez ainsi vos chances d'obtenir un entretien de sa part.

Entretien de travail:

L'entretien est le point culminant du processus de recherche d'un emploi. Il faut parfois parcourir un long chemin avant d'arriver à obtenir un entretien.

Lors de l'entretien, votre interlocuteur dispose de peu de temps pour découvrir quel employé, quel homme, quel collègue vous êtes.

Il doit juger si vos aptitudes correspondent au profil exigé et si elles correspondent mieux ou moins bien que celles des autres candidats au même poste.

Soignez votre apparence le jour de l'entretien

Tâchez de ne point fumer si la personne qui vous interroge ne fume pas. Arrivez à l'heure exacte. Pour cela, renseignez-vous à l'avance sur le lieu précis de l'entretien, la façon de s'y rendre et le temps maximal que cela peut prendre.

Au cours de l'entretien, on vous posera toutes sortes de questions ayant trait à différents domaines. Ecoutez attentivement la personne qui vous fait passer l'entretien, ne l'interrompez jamais et efforcez-vous de répondre à toutes les questions. Entre autres choses, on vous demandera de tracer rapidement votre expérience, de parler de votre expérience



antérieure dans cette profession ou dans une autre et de répondre à des questions telles que:

«En quoi ce poste vous intéresse-t-il?»

«Pourquoi ne travaillez-vous pas en ce moment?» ou

encore «Pourquoi cherchez-vous à changer de travail?»

«Que pensez-vous pouvoir apporter à notre entreprise?»

Pour se préparer à ce premier contact, il est conseillé de passer en revue avant l'entretien les points généralement abordés en entretien.

Il est important que vous ayez sur vous tous les détails concernant votre niveau d'instruction, votre expérience professionnelle et autres (no de carte d'identité, diplômes, etc...). Vous êtes en droit de préciser que vous avez été reconnu en tant que «scientifique» par le CIS.

Préparez vos éventuelles questions

Avant d'accepter ou de refuser le poste, assurez-vous d'avoir eu au préalable toutes les données permettant de prendre la bonne décision, à savoir:

- En quoi consiste exactement le travail, qu'attend-on de vous, le montant du salaire, le nombre d'heures de travail, les congés, les possibilités de promotion, normes de travail en vigueur dans cette place.
- Au terme de l'entretien, si l'on ne vous a pas spécifié quand et de quelle façon on vous rendra la réponse, vous pouvez le demander vous-même car il est primordial de garder contact avec la place de travail.

L'impression qu'aura de vous votre interlocuteur est cruciale et sachez qu'elle dépend aussi de votre aisance en **hébreu**; c'est pourquoi il est fortement conseillé



de ne pas renoncer à l'oupan les six premiers mois de son alya, d'autant plus que le CIS ne subventionne pas le salaire du scientifique les six premiers mois de l'alya. Plusieurs *oupanim* professionnels ont été ouverts dernièrement (pour médecins, pour ingénieurs etc ...), ils mettent l'accent sur l'apprentissage du jargon professionnel propre à chaque profession et certains d'entre eux proposent même une formation particulière pour la rédaction de CV et la préparation à un entretien de travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces *oupanim*, adressez-vous aux bureaux régionaux du ministère de l'Intégration. De plus, le département de l'Emploi du ministère met à votre disposition des centres d'orientation professionnelle qui organisent des ateliers «Préparation à un entretien de travail» ainsi qu'un test professionnel et vous orientent dans le dédale de la recherche d'un emploi. Pour de plus amples renseignements concernant ces centres d'orientation, adressez-vous également aux bureaux régionaux du ministère de l'Intégration.



STAGES DE FORMATION ET DE RECONVERSION



Le centre de reconversion des universitaires du ministère du Travail propose toute une panoplie de stages de reconversion et de formation, en fonction des demandes sur le marché. Un scientifique immigrant peut participer à l'un des ces stages si la profession qu'il a exercée jusque là à l'étranger ne peut être exercée en Israël. Pour cela, il devra d'abord s'inscrire au Service de l'Emploi auprès du responsable du placement des universitaires. Si ce dernier prouve qu'il n'y a aucune possibilité d'engager ce scientifique pour un poste adéquat (ce concept étant prévu par la loi de l'assurance-chômage), il l'orientera vers un stage de reconversion des universitaires du Centre de reconversion du ministère du Travail. Mais cette alternative n'est valable qu'avec l'accord du scientifique lui-même de participer à un stage de reconversion intensif de 4 à 7 mois en journée (5 jours par semaine), équivalent à un total de 400 à 700 heures de cours.

Chaque stage a ses propres conditions d'entrée (dictées à la fois par le contenu de la profession mais aussi par les exigences des employeurs): niveau d'instruction, expérience professionnelle, connaissance de langues, âge... Si vous remplissez les conditions d'entrée, vous serez convoqué à un examen (comportant un écrit et un entretien avec la commission chargée de l'inscription des scientifiques). Une liste des stages est publiée régulièrement par les diverses agences du Service de l'Emploi. Elle se trouve également chez les responsables de l'Emploi dans les différents bureaux du ministère de l'Intégration.



Note:

Tout immigrant, après le dernier versement de l'aide financière *Sal Klita*, doit se présenter au Service de l'Emploi et au bureau régional du ministère de l'Intégration pour s'inscrire en tant que demandeur d'emploi (s'il ne travaille pas déjà), afin de pouvoir obtenir l'allocation-chômage.

Bourse de subsistance accordée durant le stage

Tout étudiant perçoit, lors d'un stage reconnu par le ministère du Travail, l'allocation-chômage ou une bourse de subsistance, en fonction de ses droits personnels.

Note:

Il faut noter que l'ouverture d'un stage dépend de la situation économique sur le marché – cette donnée étant susceptible de changer au cours des inscriptions et même au cours du stage lui-même.



SERVICE DE L'EMPLOI – PRISE EN CHARGE DES UNIVERSITAIRES



Qui a le droit de s'inscrire au centre de placement des universitaires?

Tout immigrant titulaire d'un diplôme d'établissement supérieur reconnu peut s'inscrire au centre de placement des universitaires le plus proche de son domicile (la liste détaillée des bureaux du centre par secteur figure à en fin de brochure). Les responsables du placement du Centre se renseignent sur les opportunités d'emploi pour les professionnels universitaires et les dirigent vers les emplois vacants.

Quelle est la procédure à suivre pour obtenir un emploi par le Centre de placement des universitaires?

Au moment de l'inscription, munissez-vous des documents suivants:

- Carte d'identité et carte d'immigrant
- Diplôme de fin d'études d'un établissement supérieur, reconnu comme diplôme universitaire par le département de reconnaissance des diplômes étrangers.
- CV traduit en hébreu.

Le responsable pourra, si besoin est, vous aider à rédiger votre CV et vous guider pour l'inscription et la reconnaissance de vos UVs.

Important: Le stage de formation/reconversion est destiné à permettre au scientifique de mieux s'intégrer dans un emploi éventuel, il n'est pas un but en soi: en conséquence, si avant ou durant le stage, on vous fait une proposition de travail intéressante, n'hésitez pas à l'accepter.



COMMENT DÉCIDER QUEL EMPLOI CHOISIR?



Comme il a été dit précédemment, la recherche théorique en Israël s'effectue en général en université mais dans le secteur public (universités et centres de recherche), les chances d'être engagé de façon définitive sont très réduites.

Selon une approximation, seulement 10% des scientifiques exerçant en université y ont été engagés définitivement. Les universités et centres de recherche n'engagent les scientifiques immigrants, de façon définitive, dans le corps enseignant fixe que si le budget accordé par le gouvernement le leur permet.

Notons également que les universités s'en tiennent à certains projets de développement selon lesquels, en dépit du nombre grandissant d'étudiants attendu, aucun changement au niveau du nombre d'enseignants titulaires n'est envisagé.

Les universités et centres de recherche sont arrivés à saturation et ont du mal à engager de nouveaux scientifiques, en raison des restrictions édictées par la politique de l'établissement et du manque d'équipement. C'est pourquoi il est préférable de savoir à l'avance que les universités et les centres de recherche ne pourront embaucher de nouveaux scientifiques que pour des postes provisoires.

On constate une grande différence entre le peu d'opportunité d'embauche en université et centre de recherche et les multiples possibilités offertes par l'industrie R&D aux ingénieurs, en particulier en période de florissement économique.



C'est pourquoi c'est la branche industrielle qui, elle, ne dépend guère des aides financières gouvernementales disponibles les chances optimales pour un scientifique ou un ingénieur en R&D immigrant de trouver un emploi fixe.



VOS DÉBUTS DANS VOTRE NOUVEL EMPLOI



Les organismes destinés à intégrer professionnellement les scientifiques et les ingénieurs en R&D immigrants doivent investir grand nombre de ressources et d'efforts pour leur faire acquérir les compétences de base (langues, informatique, méthodes de travail), les aider à s'adapter au poste en question et faciliter leur intégration sociale au sein de la compagnie.

La plupart de ces organismes font remarquer que les scientifiques et les ingénieurs en R&D immigrants arrivent avec des avantages relatifs dans certains domaines précis et qu'ils doivent investir énormément dans un premier temps et ce n'est qu'après une certaine période d'adaptation qu'ils pourront jouir des fruits de leur travail.

La participation financière extérieure au salaire du scientifique joue pour beaucoup dans l'embauche des scientifiques, facteur sans lequel très peu d'entreprises, pour ne pas dire aucune, ne se seraient souciées d'embaucher des immigrants. De cette façon, on permet également au scientifique de passer par une période d'adaptation nécessaire pour acquérir les compétences manquantes et pour faire connaissance, scientifiquement parlant, avec l'entreprise.

Au terme de cette période d'adaptation, le scientifique pourra se lancer dans un parcours compétitif sur le compétitif marché du travail et s'il fournit un travail de qualité, il pourra créer des «périodes de recherche scientifiques» par lui-même.

Le passage du pays d'origine au pays d'immigration est presque toujours accompagné par une période



d'intégration culturelle à différents niveaux (acquisition de la langue, apprentissage de nouvelles façons de penser etc...).

Pour le scientifique immigrant, s'ajoute à cela la nécessité d'apprendre à connaître le système scientifique en Israël qui est différent du sien.

Ainsi, le scientifique, outre l'hébreu qui est la langue du pays et sert pour tous les contacts quotidiens, devra aussi maîtriser l'anglais de façon satisfaisante, pour communiquer au niveau scientifique, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Et même la connaissance de ces langues n'est pas encore suffisante. Le scientifique devra s'adapter au système compétitif occidental, plus basé que sur l'initiative personnelle axée sur «les points forts du marché» que sur la sélection et le placement automatiques.

La capacité de communiquer est indispensable aussi bien dans le cadre universitaire que dans le cadre professionnel. Le scientifique doit être capable de donner une conférence claire et convaincante dans son domaine de travail, sur le fruit de ses recherches. De plus, selon la méthode suivie en Israël, un scientifique même engagé de façon définitive ne cesse de se battre pour obtenir une part des budgets nationaux ou privés destinés à la recherche - fonds de recherche ou fonds versé par une entreprise - pour pouvoir concrétiser son projet, en présentant des projets de recherche à différents mandataires susceptibles de les financer, cela exige une certaine faculté d'expression écrite. Ce genre de démarche nécessite une capacité à communiquer et à entretenir des contacts avec toutes sortes d'organismes du monde scientifique israélien.

En entreprise, où la recherche est considérée comme un investissement censé porter ses fruits au niveau



économique dans les délais les plus brefs, l'accent est mis sur les besoins réels de l'entreprise et sur la capacité du scientifique à s'intégrer rapidement à un projet de recherche en cours d'application et à y apporter une contribution importante.

Aussi vous est-il vivement conseillé de consacrer une attention toute particulière à acquérir ou améliorer les techniques communicatives susceptibles d'augmenter vos chances de bien vous intégrer sur le plan professionnel.

Parmi ces techniques, citons la connaissance de l'hébreu (pour l'intégration sociale) et de l'anglais (pour l'intégration professionnelle).

Le scientifique immigrant doit savoir communiquer avec son nouvel entourage sur des sujets comme: présenter à ses collègues le fruit de sa recherche, définir précisément son projet, ses objectifs, ses méthodes et les moyens employés pour la mener à bien, etc...

Il existe certaines autres techniques particulières mais non moins importantes (au moins pour certaines catégories de chercheurs) comme la capacité à rédiger et présenter des projets de recherche dans le style apprécié par la société occidentale actuelle, comme l'aptitude à se servir d'un ordinateur personnel.

Ajoutons une condition supplémentaire à la réussite de l'intégration professionnelle: que le scientifique immigrant s'engage à rester dans l'entreprise qui l'a engagé, quitte à apprendre, s'il le faut, de nouveaux savoirs ou bien s'il change d'entreprise, qu'il reste en contact avec toutes sortes d'organismes intéressants pour lui.

Cet esprit d'initiative doit s'exprimer par la volonté d'être toujours plus performant, en acceptant d'apprendre de nouveaux domaines, en conservant



des contacts avec l'employeur et d'autres organismes (cela est particulièrement vrai en entreprise) et en soumettant des projets de recherche. En Israël, il n'est pas rare de voir un scientifique travailler dans une place donnée chercher en parallèle un emploi grâce à ses contacts entre cette place et des organismes extérieurs et il est même recommandé aux scientifiques engagés en université d'agir ainsi. Afin de mettre en pratique sa recherche théorique, le scientifique a besoin de conditions adéquates: moyens financiers et techniques (budget de recherche...), équipement et autres, liberté scientifique, accès aux publications parues dans son domaine, ambiance professionnelle encourageante, bons contacts avec ses collègues, occasions de participer à des congrès et aides diverses.

Dans la plupart des cas, les scientifiques immigrants sont intégrés à des recherches déjà existantes, menées par un collègue plus expérimenté qui servira d'ailleurs de conseiller et de tuteur à un groupe de scientifiques immigrants. Même dans les cas où un groupe de scientifiques immigrants mène une recherche de façon indépendante, un tuteur et/ou coordinateur est nommé par l'établissement pour suivre et guider ce groupe; il est toujours bon de prendre conseil auprès d'un collègue/tuteur israélien plus expérimenté pour apprendre à rédiger un projet de recherche, à se familiariser avec les méthodes de travail occidentales, avec le système informatique, le langage professionnel etc....

Autre difficulté à surmonter: le fossé qui peut parfois séparer le type d'économie du pays d'origine de celui adopté. Le scientifique en Israël, et plus encore en entreprise israélienne, doit s'adapter au type d'économie occidental et à ses implications, lesquelles rejaillissent dans tout projet de recherche: le calcul



du taux de rentabilité, le savoir-faire en matière de rassemblement de fonds.

Une fois la connaissance de la réalité économique du pays acquise, on exigera de vous la capacité à travailler en équipe, autrement dit: partager votre savoir personnel avec d'autres, exposer les problèmes rencontrés au cours de votre travail tout en gardant votre assurance - sans pour autant devenir agressif quand vous défendez votre avis dans votre domaine de compétence.

En résumé, les exigences de l'employeur vis-à-vis du scientifique sont les suivantes:

- **Savoir et compétence professionnels:**
Connaissances professionnelles consolidées par l'expérience, capables de faire avancer le projet de recherche.
- **Esprit novateur et créatif:**
Originalité et souplesse d'esprit capables de faire jaillir de nouvelles solutions tout à fait inattendues.
- **Qualités personnelles:**
Volonté d'investir des efforts et du travail, capacité à accepter critiques et compromis, droiture, fiabilité et pertinence.
- **Capacité de communication et d'adaptation:**
Travail de coopération en équipe, tolérance, capacité à s'exprimer librement et à présenter de façon claire et structurée un sujet quelconque.

Conditions d'emploi

Le centre aide l'employeur à faciliter les débuts du scientifique immigrant/citoyen de retour, en participant au financement de son salaire, si son travail relève du domaine scientifique de la R&D.



L'aide financière est accordée dès que le Centre aura vérifié si le candidat au poste répond bien à la définition du «scientifique immigrant ou citoyen de retour» suivant les demandes du ministère de l'Intégration et si le poste proposé répond lui aussi aux critères d'un «travail scientifique».

L'aide financière accordée selon ce programme varie en fonction du niveau universitaire reconnu de chaque scientifique (1er cycle, second cycle, troisième cycle). Cette aide est, en fait, une participation du gouvernement au paiement du salaire du scientifique, elle ne peut être versée que si l'employeur complète le salaire par un versement minimal, dont le montant est fixé et mis à jour en début d'année budgétaire. D'autre part, cette aide n'est octroyée que pour un travail scientifique effectué **en Israël**.

La part du salaire prise en charge par le Centre comprend le salaire brut du scientifique ainsi que les autres paiements obligatoires selon la loi (comme l'impôt sur les salaires, l'impôt des employeurs, le fonds d'indemnités, la part de cotisation de l'employeur dans le *Bitoua'h Léoumi* (Assurance Nationale)). Elle recouvre également les conditions sociales dont bénéficient l'employé: les frais de transport, l'assurance *Bitoua'h ménahalim*, le fonds de perfectionnement *Keren Ichtalmout*.

La décision d'accorder ou non cette aide financière à un scientifique passe par une commission interministérielle qui accompagne le ministère de l'Intégration dans ce processus. La commission donne son aval pour accorder une aide financière pendant un an maximum. Pour obtenir un prolongement de la période de droit à cette aide pour un an ou deux ans supplémentaires, il faut présenter une demande spéciale et la commission délibèrera pour chaque année séparément (le montant de la participation



financière du ministère dans le salaire du scientifique diminue d'année en année).

En vertu de l'accord de la commission, un contrat d'embauche assistée est conclu entre le ministère de l'Intégration et l'employeur.

Les montants de cette aide financière, selon les critères précisés précédemment, sont mis à jour une fois par an en fonction de l'approbation du budget et des instructions du ministère des Finances.

De plus, il faut savoir qu'il est possible d'obtenir une aide exceptionnelle pour couvrir les dépenses occasionnées par un projet de recherche comme l'achat d'équipement, de matériaux ou autres dépenses directement liées à la recherche elle-même. Le montant de l'aide pour les dépenses nécessaires à un projet de recherche varie selon qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé.

Cette aide, comme il a été précisé, est une aide indirecte et elle est versée à l'employeur et non au scientifique.

Il n'existe aucun rapport employeur-employé entre le scientifique et le ministère de l'Intégration. C'est au scientifique et à l'employeur de fixer ensemble les conditions et les exigences de travail et le montant du salaire, conformément au contrat d'embauche personnel ou aux accords de travail collectifs.

Ce n'est pas le Centre qui fixe le montant du salaire du scientifique, il ne fait qu'exiger de l'employeur le versement minimal obligatoire.

A l'employeur incombent toutes les obligations définies par la loi concernant l'embauche d'un employé (salaire minimum, déclaration et paiement des impôts, déductions sociales et cotisations au *Bitouah Léoumi* etc...).



En général, le salaire d'un scientifique engagé dans un établissement public est bas. Dans ces établissements, il est fixé en fonction du minimum dicté par le CIS dans le contrat signé avec l'établissement. Les employeurs dans le secteur privé augmentent le salaire du scientifique à mesure que celui-ci se montre compétent, performant voire indispensable à l'entreprise.

Le contrat signé entre l'établissement qui embauche le scientifique et le ministère de l'Intégration est un contrat standard et il n'a force de loi qu'une fois que les deux parties l'ont signé.

Le ministère ne pourra signer ce contrat qu'après que le scientifique aura approuvé par sa signature que les détails du contrat lui sont connus (bien que le scientifique ne soit en réalité pas l'une des parties du contrat).

Le paiement effectif est versé à l'employeur, en fonction du rapport des dépenses signé par l'employeur (auquel sont joints les bulletins de salaire du scientifique). Un rapport des dépenses pour la recherche, rappelons-le, ne pourra être suivi du paiement que si le scientifique y a apposé sa signature et certifie ainsi que les dépenses de recherche ont bien été occasionnées par l'acquisition de moyens techniques destinés à cette recherche, dans cet emploi précis. Il est interdit de signer des formulaires vides et/ou non fiables (une telle signature serait en effet une infraction à la loi).

Conformément aux lois du travail en Israël, tout produit de recherche d'un scientifique (et le développement et les découvertes qui lui y sont attachés) est directement lié à cette place de travail, à moins qu'il ait été prévu autrement par le contrat de travail.



Le CIS ne pourra pas poursuivre l'aide financière au salaire si le scientifique change de place de travail en cours d'année et si l'employeur précédent, avec lequel le CIS avait signé le contrat, s'y oppose.



ORGANISMES PUBLICS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS



Dans le monde occidental industrialisé, la « high-tech » est un domaine prépondérant dans le développement de l'industrie et dans la création de nouveaux emplois.

En Israël, c'est le bureau responsable de la Recherche Scientifique (*Madar*) du ministère de l'Industrie et du Commerce (du *Tamass*) qui est chargé de soutenir et d'encourager la recherche et le développement industriel. Il a plusieurs programmes auxquels le gouvernement participe, en fonction de l'activité de la R&D et de l'industrie, en attribuant des dons qui seront remboursés grâce à la vente des produits de développement.

Outre les principaux programmes d'aide du *Madar*, destinés à encourager la R&D dans les sociétés existantes ou bien dans les « start-up » au capital indépendant, le *Madar* peut proposer les programmes du Centre de l'Industrie israélienne pour la Recherche et le Développement a (*Matimop* en hébreu).

Services proposés par Matimop

Matimop est une association publique visant à développer la R&D industrielle de façons diverses: sondages, services informatifs et présentation de programmes commerciaux pour des projets novateurs, organisation de séminaires, participation à des expositions R&D et coopération technologique internationale dans le cadre d'accords signés entre Israël et des pays étrangers, en particulier des pays européens.



Matimop possède un site présentant des projets à grande chance de réussite technologique qui se trouvent actuellement à un stade de recherche avancé.

Matimop met à votre disposition plusieurs organismes capables d'aider les ingénieurs en R&D immigrants à développer des idées de technologies nouvelles.

«Bachane» – Applications technologiques

«Bachane» a été mis en place afin de favoriser l'application et le développement d'idées et de projets technologiques de scientifiques et ingénieurs immigrants.

«Bachane» est représenté dans de nombreuses agences à travers tout Israël.

Bachane favorise:

- la création de nouvelles entreprises
- le rassemblement de fonds
- les relations entre l'industrie, les serres technologiques et les sociétés en Israël et à l'étranger.
- La réalisation d'études de marché et la préparation de programmes commerciaux
- La préparation de catalogues et d'informations publicitaires pour certains projets triés sur le volet.

Programme *Tenoufa*

Tenoufa est un organisme public dépendant de *Matimop*.

Dont le rôle est d'aider les inventeurs et les entrepreneurs privés à développer des idées à potentiel commercial et à les concrétiser dans l'industrie israélienne.



Services proposés par Tenoufa

Développement des idées susceptibles d'être considérées par l'équipe professionnelle comme des découvertes dignes de faire l'objet d'un brevet d'invention, conformément à la loi des Brevets d'invention de 1967.

Serres favorisant l'initiative technologique

Les serres pour l'initiative technologique encouragent les entrepreneurs débutants, ayant une idée novatrice de projet technologique, à la développer, la transformer en un produit commercial et monter une nouvelle entreprise pour commercialiser ce produit.

C'est un programme national géré par le Bureau du Responsable Scientifique du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Services proposés par les serres technologiques

Elles aident l'entrepreneur:

- à trouver un emplacement (infrastructure comprise) à leur entreprise
- à trouver des ressources financières

et ceci:

- en proposant des moyens techniques et des instructions professionnelles en fournissant une aide administrative.

La période de droits à cette aide est de deux ans.

Toute période en serre augmente considérablement les chances, pour un entrepreneur, de composer un investissement financier, de trouver un associé intéressant et de monter sa propre entreprise à la fin de la période en serre.



Une serre est un organisme indépendant destiné à soutenir des projets. Une serre est faite pour gérer 10 à 15 projets.

Conditions d'entrée à un projet de serre

Avoir un programme de R&D basé sur une idée novatrice qui a pour but de développer un produit commercial potentiel destiné à l'exportation.



ADRESSES

Centre d'intégration des scientifiques

Adresses e-mail:

Technologie et sciences exactes 972-2-6752603/5/6
e-mail: nunub@moia.gov.il

Sciences sociales et sciences humaines 972-2-6752607/9
e-mail: georgebs@moia.gov.il

Biologie et médecine 972-2-6752767/8
e-mail: yoelb@moia.gov.il

Adresse:

Centre d'intégration des scientifiques ministère de l'Intégration

2 rehov Kaplan

B.P 13061

91130 Jérusalem

fax: 02-6752664

adresse en hébreu:

מרכז לקליטה במדע

המשרד לקליטת העלייה

רח' קפלן 2, ת"ד 13061

ירושלים 91130

site Internet: <http://www.moia.gov.il>

Bureaux régionaux du ministère de l'Intégration

Jérusalem: 15 rue Hillel 02-6214555

Tel Aviv: 6 rue Esther Amalka 03-5279988

Haïfa: 9 sderot Pal Yam 04-863 23 23

Kfar Saba: 23 rue Ataass 09-763 28 11

Beer Chéva: 31 rue Chazar – Beit Ochira 08-526 12 16

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Site Internet du ministère: www.tamas.gov.il

Mati-mop (Mati R&D)

29 rue Méréd

B.P 50364

Tel Aviv 61500

03-5118111

Site Internet: www.matimop.org.il



Tenoufa

29 rue Mèrèd

B.P 50019

Tel Aviv 61500

03-51 65044

Site Internet: www.invent.org.il**Bachane – applications technologiques**

29 rue Mèrèd

B.P 50019

Tel Aviv 61500 ou BP 50019 Tel Aviv 61362

03-51 65044

Site Internet: www.invent.org.il**Serres d'initiatives technologiques**

29 rue Mèrèd

B.P 50031

Tel Aviv 61500

03-51 03941

Adresse E-mail: incubatoms@actcom.co.ilSite Internet: <http://incubatns.org.il>**Centre de placement des universitaires,***mercaz taassouka lé académaïm***Jérusalem et la région:** 6 rue Yanai

02-6245334/5/6

(pour les habitants de Jérusalem et de Beit Shémèch)

Tel Aviv et la région: 19 rue Brenner

03-5280131

(pour les habitants de Tel Aviv et d': Ashdod, Ashkelon, Ariel)

Haïfa et la région: 17 rue Tsahal

04-8514822

(pour les habitants de Haïfa et de: Kerayot, Akko, Naharya, Maalot, Carmel, Afoula, Nazareth Illit, Migdal Aémèk, Yoknéam, 'Hadéra, Or Akiva, Pardès 'Hanna, Tibériade, Safed, Kiriati Chmona et Katsrine)

Beershéva et la région: 85 rue Herzl

(pour les habitants de Beer-Chéva et de: Kiriati Gat, Arad, Dimona, Ofakim, Nétivot, Sdérot, Yérou'ham et Mitspé Ramone.)

Igoud Ataassia Akiboutsit

Association des industries des kibboutsim,

igoud a taassia a kibboutsit

13 rue Leonardo Da Vinci

BP 40012

Tel Aviv 61400

03-6955413

Association des industriels d'Israël*Hita'hdout Ataassianim bé-Israël*

Beit Ataassia

29 rue Mèrèd

Tel Aviv 68125

03-5198818

03-5198745

Fax: 03-5198701

Site Internet: www.industny.ory.ilE-mail: -amnon@industny.ory.il

LISTE DES PUBLICATIONS

Vous désirez recevoir l'une ou quelques unes de ces brochures, veuillez cocher dans la liste suivante celle(s) qui vous intéresse(nt):

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Conditions générales de l'emploi
- Guide des oulpanim
- L'Education en Israël
- Les services médicaux
- L'immigrant et le service militaire
- Le Bitouah Léoumi (l'Assurance nationale)
- Le logement
- Le panier d'intégration, *sal klita*
- Intégration. Premiers pas
- Information à l'intention des élèves nouveaux immigrants
- Retraités

II Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Infirmières
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Comptables et experts comptables

III Publications pour étudiants

- Guide des études supérieures
- Dépliant: Les études supérieures en Israël

IV Périodiques

- Journal "Meida", informations pour olim
- Magazine "Shilouv"

Adressez votre demande à notre section française:

Dépt. des publications

15 rue Hillel, Jérusalem 91130



Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure? A l'aéroport
 Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)
2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5) 1 2 3 4 5
3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure:
 Clarté du texte 1 2 3 4 5
 Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5
 Utilisation pratique 1 2 3 4 5
 Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____

Sexe masculin féminin Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veuillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante:

Ministère de l'Intégration

Dpt. des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Ou par fax: 02-624 15 85

Vous pouvez également le déposer dans l'une des boîtes de suggestions mise à la disposition du public au bureau du ministère de l'Intégration le plus proche de votre domicile.

Merci de votre coopération, et tous nos vœux de bonne intégration!

